



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil a adopté le règlement :

Règlement 533-21 décrétant une dépense de 1 500 000\$ et un emprunt de 1 500 000\$ aux fins d'immobilisations du rang Prescott, de la rue du Parc et du rang Chauvin.

L'objet de ce règlement est d'autoriser le conseil à effectuer un emprunt et une dépense de 1 500 000\$ sur un terme de 15 ans pour la réfection complète du rang Prescott, incluant le changement de deux ponceaux, et d'asphalter le rang Chauvin ainsi que la rue du Parc. Cette somme inclut la subvention accordée de la taxe d'assise sur l'essence (TECQ), entre autres.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Louis, ce 2 mars 2021.

Pascale Dalcourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière